



Les contrats dérogatoires au droit commun

Par **EtudianteTC**, le **09/10/2013 à 16:39**

Bonjour,
Je suis actuellement étudiante en Techniques de Commercialisation et e planche sur un sujet concernant le Code du Travail. En effet, j'ai un sujet concernant l'ensemble des contrats dérogatoires au droit commun.
J'ai des difficultés à visualiser ce que sont ces contrats dérogatoires.
Pouvez-vous m'éclairer ?

Par **moisse**, le **09/10/2013 à 19:05**

Bonjour,
En matière de contrat de travail, c'est le C.D.I qui est le contrat de droit commun (Code du travail L1221-2).
Les contrats dérogatoires sont donc :
* les contrats précaires (CDD y compris à objet défini, intérim)
* les contrats aidés (CUI/CAE...)
* les contrats CDI de chantier
Voici déjà des pistes de recherche.